

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2017-DGS- 28

COMPTE-RENDU

Séance du Conseil municipal du mercredi 1^{er} mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 1^{er} mars à 20h30, le Conseil municipal de Chanteloup-Les-Vignes, légalement convoqué le vingt-trois février deux mille dix-sept, s'est réuni salle du Conseil en mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine ARENOU.

Etaient présents:

M. GAILLARD, Mme ABLOUH, M. LONGEAULT, Mme VIMEUX, M. BONNEAU, Mme FIGUIERE, M. BOUCHELLA, Mme KHARJA-TEHHOUNE, Maires – Adjoints,

Mme ROSSI, Mme DUFFAUT, M. GUILLARD, M. GOURVENEK, M. BRENOT, Mme CHARRIER, M. NGUYEN, Mme CREPPY, Mme MEVEL, M. ABDELBAHRI, M. BAUFFE, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

- M. DUBOIS (Procuration à M. GOURVENEK)
- Mme BELHADJ-ADDA (Procuration Mme KHARJA-TEHHOUNE)
- Mme LITI (Procuration Mme ABLOUH)
- M. LIAOUI (Procuration à M. GAILLARD)
- Mme DESNOYERS (Procuration M. BAUFFE)

Absent :

M. CAMARA, M. NOURINE, Mme FRATKIN-LARGE, Mme BIZET

1. APPEL NOMINAL

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que le Conseil peut valablement délibérer et donne lecture de l'ordre du jour.

2. SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur LONGEAULT est élu secrétaire de séance.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE :

Madame Catherine ARENOU, Maire rapporteur, a proposé au Conseil municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2017.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2017.

4. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Madame le Maire, Catherine ARENOU, a informé le Conseil municipal des décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil municipal :

1. Décision du Maire du 16 février 2017 portant autorisation de défendre la commune par la désignation d'un cabinet d'avocat pour représenter la commune dans le cadre d'une requête introductive d'instance

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la décision prise par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

5. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Mme VIMEUX a présenté au Conseil Municipal le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2017

Les principaux éléments de ce rapport sont les suivants :

1°) Eléments de contexte :

Loi de Finances 2017 :

- La contexture générale de la LFI 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les Lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers.
- Baisse des dotations, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales.
- Soutien de l'Etat à l'investissement local. Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.
- Renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF.

Intercommunalité :

Depuis le 1er janvier 2016, la collectivité fait partie de la CU GPSEO qui se traduit par le transfert de nouvelle compétence de droit dont l'assainissement.

A ce jour, l'ensemble des compétences communautaires n'a pas encore été défini . La CU a jusqu'au 31/12/2017 pour définir le périmètre de ses compétences.

Les financements des opérations de voirie se feront par une attribution de compensation en fonctionnement et une attribution de compensation en investissement.

Les investissements en voirie seront gérés par la CU par priorité et non plus en droit de tirage comme l'ex CA2RS.

Les priorités annoncées sont les suivantes:

- 1- Mise en sécurité
- 2- Poursuite des opérations commencées
- 3- Nouvelles opérations

2°) La collectivité :

Situation financière de la collectivité :

La collectivité a longtemps bénéficié d'une situation financière stable, notamment du fait d'un très faible endettement. Toutefois les projets ANRU, qui étaient prioritaires, n'ont pas permis d'honorer les besoins en investissement et fonctionnement.

Aujourd'hui, les dépenses de la ville suivent une courbe plus dynamique que ses recettes.

En effet si la ville est confrontée à une baisse des dotations de l'Etat en ce qui concerne la DGF, son impact financier n'est pas, aujourd'hui, visible sur le budget de la ville (compensée à ce jour par d'autres dotations).

Cependant il est indispensable de mettre en œuvre des dispositifs d'optimisation des dépenses au sein des services municipaux en corrélation avec le niveau de recettes que la collectivité est susceptible de percevoir et ce dans la perspective d'une poursuite de la baisse des concours financiers de l'Etat.

Les dotations aux collectivités continueront à diminuer, même si cette baisse sera limitée à 50% de celle constatée en 2016.

Le budget 2017 se construira dans un contexte incertain, puisque la loi de finances 2017 sera certainement réécrite après les élections présidentielles.

Composition de la dette communale :

AU 1er janvier 2017, sur le budget de la ville l'encours de dette est composé de 22 emprunts dont 1 contracté en décembre 2016.

La structure de la dette au 1er janvier 2017 est constituée :

- D'aucun emprunt toxique
- De 15 emprunts à taux fixe
- De 6 emprunts à taux révisable, et 1 emprunt à taux variable
- De 10 emprunts à la Caisse des Dépôts et Consignations, 6 à Crédit Local de France, 4 à la Caisse d'Epargne et 2 au Crédit Agricole
- D'un taux moyen de 2,98% au 31 décembre 2016

L'encours de la dette par habitant reste basse par rapport aux années précédentes.

Les charges générales :

Ce chapitre du budget primitif 2017 devrait être identique au réalisé 2016, soit environ 4 000K€ celui-ci devrait tenir compte des besoins importants d'entretien et de maintenance des équipements.

La collectivité à aujourd'hui, une connaissance des besoins réels des services.

Il est proposé de maîtriser les dépenses à caractère général.

Les charges de personnel :

Elles seront impactées par les réformes gouvernementales :

- Augmentation du point d'indice le 1^{er} février 2017
- Mise en place du PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations) avec un avancement d'échelon à la durée unique
- Augmentation des cotisations
- Augmentation du SMIC avec une prévision de 1 %

Orientation budgétaire de l'enveloppe du personnel

L'enveloppe personnel serait sensiblement identique au Budget 2016

Afin de limiter cette hausse, nous ambitionnons, par une gestion rigoureuse, de diminuer ce chapitre à hauteur des augmentations annuelles et réglementaires. Les années suivantes verraient les dépenses sur ce chapitre baisser jusqu'en 2020.

Dépenses d'investissements :

Les principaux projets d'investissements retenus sur 2017 sont :

- Mises aux normes (électricité, incendie, ...) (Minimum 835 000€)
- Aménagement du nouveau CTM (264 000€)
- Fin de l'aménagement du local de la police municipale (74 000€)
- Centre des arts et du cirque (580 000€)
- Aménagement du BIJ Pierreuses (209 000€)
- Plan numérique dans les écoles (400 000€)
- Aménagement du PAJ (191 000€)
- Création des jardins familiaux (500 000€)
- Mobiliers divers hors scolaires (60 000€)

Conclusion :

L'année 2017 sera marquée par la volonté de faire évoluer, à travers le budget primitif, le niveau de service aux habitants tout en assurant le financement des investissements.

Il est nécessaire de rappeler les objectifs de moyen et long terme :

- Réduction de l'effet ciseaux entre dépenses et recettes de fonctionnement ; maîtrise absolue des dépenses,
- Redynamisation des recettes, avec une hausse de la fiscalité maîtrisée,
- Mise en œuvre des investissements nécessaires, mais avec une maîtrise de l'endettement et une recherche de subventions maximales sur chaque projet,
- Rétablissement de la capacité d'autofinancement.

Ayant pris connaissance de l'ensemble du Rapport d'Orientations Budgétaires, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires 2017

L'ensemble des questions ayant été traitées

Le Conseil municipal, à l'unanimité

DIT qu'il a tenu un Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2017

6. AVENANT CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2016

Madame Françoise Rossi a informé le Conseil municipal que la ville de Chanteloup-les-Vignes a signé un Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2013 – 2016.

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans en favorisant le déploiement et l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes.

La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines propose de signer un avenant au Contrat Enfance et Jeunesse N° 201300475 afin de prendre en compte les actions suivantes pour l'année 2016 :

- Charte 11 – 17 ans
- Evolution du reste à charge communal pour le Multi-Accueil « Pierre de Lune »

Ayant pris connaissance de ces éléments, le Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 mai 2014 approuvant le Contrat Enfance et Jeunesse N° 201300475.

Considérant l'avenant au Contrat Enfance et Jeunesse qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016

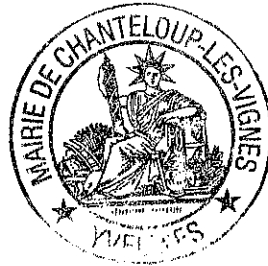
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'APPROUVER l'avenant au Contrat Enfance et Jeunesse pour l'année 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-Adjoint,



Pierre GAILLARD

10